

<b>DEPARTEMENT</b> Meurthe et Moselle
<b>ARRONDISSEMENT</b> Briey
<b>CANTON</b> Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022\_06\_08

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil  
Municipal  
Séance du 27 juin 2022

<b>Nombre de membres en exercice : 19</b>	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.
<b>Date de convocation : 21 Juin 2022</b>	<b>Présents :</b> MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, M. DEMANGEL Benjamin, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, THIRIET Mathieu, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, Mmes LINTZ DA SILVA Cristina, WATTECANT Aurélie, M. MAHJOUBI Jawad.
<b>Affichage du compte-rendu le : 28 juin 2022</b>	<b>Représentées :</b> Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme DERFALOU Soumia (par M. MAHJOUBI Jawad).  <b>Excusé :</b> M. NAPOLI Maurizio.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Réhabilitation bâtiment « Les Galeries Lorraines » - Lot 7 – Plâtrerie – Avenant n° 1

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération en date du 22 Septembre 2020 approuvant le programme de réhabilitation du bâtiment Les Galeries Lorraines et autorisant Monsieur le Maire à signer, exécuter et régler les marchés,

Vu le marché signé avec l'entreprise LEG NEWAL de 57970 YUTZ en date du 18 janvier 2022 relatif au lot 7 – Plâtrerie - pour un montant de 104 000.00 € HT,

Considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent indispensables afin d'assurer un flocage coupe-feu 1h sur les plafonds des cellules,

Vu les propositions de l'entreprise LEG NEWAL d'un montant de 5 028.82 € H.T. prenant en compte les moins et plus-values engendrées par ces modifications,

Vu l'avis du maître d'œuvre CHURCHILL' HUI INTERNATIONAL,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise LEG NEWAL l'avenant n°1 relatif au lot 7 – Plâtrerie -, pour un montant total en plus-value de 5 028.82 € HT, portant le montant total du marché à 109 028,82 € H.T., soit une majoration globale de 4,83 % du marché initial.
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 – section investissement - opération 141.

**Pour extrait certifié conforme.**

**PIENNES, le 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

**Le Maire,**

**Matthieu CALVO**